

République française

Département de la Haute-Loire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 SEPTEMBRE 2025

Convoqué le 05 septembre 2025, le conseil municipal de MONTREGARD s'est réuni en séance publique en mairie, le vendredi 12 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

Présents : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, MENIS Alexandre, TERRIER Blandine, MONGEVILLE Christophe, CROUZET Marc, GUERIN Nathalie, MONTERYMARD-GRAS Florence

Excusé : BANCEL Jean Paul

Pouvoir : SAMUEL Béatrice à TERRIER Blandine

SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mr MENIS Alexandre comme secrétaire de séance.

APPROBATION PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 19 juin 2025 (décision unanime)

REGULARISATIONS FONCIERES APRES ENQUETE PUBLIQUE – DECLASSEMENTS DE VOIRIES

Monsieur le Maire rappelle le rapport et les conclusions de l'enquête publique relative aux déclassements de portions de voiries communales :

- 1- Le déclassement de deux portions de voirie communale, cadastrées H 1135 pour 60 m² et H 1136 pour 95 m², assimilées à des dessertes situées au lieu-dit Chemin de Mounet à la demande de Mme et Mr CORDAT. Il est proposé de céder ces deux portions de voirie communale représentant 155 m² au prix de 7 € le m² et les frais de géomètre et notariés sont supportés par les demandeurs.

Il est proposé de voter à bulletin secret, et après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Pour : 1
- Contre : 9
- Blanc : 4

Il est constaté l'opposition du Conseil Municipal à la vente de ces parcelles. Celles-ci seront recensées au titre du domaine privé de la Commune.

- 2- Le déclassement d'une portion de voirie communale, cadastrées F 1135, assimilée à un délaissé de voirie situé au lieu-dit Fours à la demande de Mme et Mr DELAGREVOL. Ce délaissé de voirie communale représentant 81 m², Il est proposé de le céder au prix de 7 € le m². Les frais de géomètre et notariés sont supportés par les demandeurs.

Il est proposé de voter à bulletin secret, et après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Blanc : 1

Le Conseil Municipal valide cette proposition de vente.

- 3- Le déclassement d'une portion de voirie communale, cadastrées F 1037, assimilée à un délaissé de voirie située Chemin des Perdrix au lieu-dit Aulagny à la demande de Mme Aurélie TOURON et Mr Antoine BONNET. Ce délaissé de voirie communale représentant 46 m², Il est proposé de le céder au prix de 7 € le m². Les frais de géomètre et notariés sont supportés par les demandeurs.

Il est proposé de voter à bulletin secret, et après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Blanc : 2

Le Conseil Municipal valide cette proposition de vente.

- 4- Le déclassement d'une dépendance de voirie communale, cadastrées H 1131, située lieu-dit Mounet à la demande de Mme et Mr LAVILLE Alain. Cette dépendance de voirie communale représentant 284 m², Il est proposé de la céder au prix de 7 € le m². Les frais de géomètre et notariés sont supportés par les demandeurs.

Il est proposé de voter à bulletin secret, et après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Blanc : 5

Le Conseil Municipal valide cette proposition de vente.

- 5- Le déclassement d'une portion d'espace communale, cadastrées H 1102, il s'agit d'une montée d'escalier située 1 Rue des Sucs. Cette parcelle représentant 8 m2, Il est proposé de la céder au prix de 7 € le m2 aux héritiers de Mme LOZE Nicole.

Il est proposé de voter à bulletin secret, et après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Blanc : 2

Le Conseil Municipal valide cette proposition de vente.

REVISION CARTE COMMUNALE – APPROBATION DU PROJET ET BILAN DE CONCERTATION
--

Monsieur le Maire rappelle le projet de révision de la carte communale et les étapes de la procédure.

Les objectifs sont les suivants :

- Requalification d'une friche industrielle
- Développement de la ZA du Cantonner
- Extension de la ZA Aulagny

Le projet a été soumis à une étude environnementale qui a fait l'objet d'un tome spécifique du rapport de présentation.

Cette révision doit faire l'objet d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Cette concertation s'est présentée selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition des documents d'études en mairie aux horaires d'ouverture,
- La parution d'article dans le bulletin municipal et autre document d'information,
- Mise à disposition d'un registre de concertation en mairie aux heures d'ouverture,
- L'annonce sur le site internet de la Commune et sur Illiwap,
- Rencontre avec les élus.

Le projet de révision doit être transmis aux personnes publiques associées telles que la Chambre d'Agriculture, la CDPENAF et l'Autorité Environnementale.

Christophe MONGEVILLE demande s'il n'y avait pas plus de terrains prévus d'être classés. Il est répondu, que suite à l'étude environnementale effectuée à la demande de la MRAE, plusieurs parcelles ont été enlevées de l'aménagement initial de la zone d'activités pour diverses raisons : présence d'une zone humide, d'arbres creux pouvant servir de nichoir ou de campanules rhomboïdales protégées au niveau régional. Seules les parcelles sans enjeu ont été conservées.

Marc CROUZET demande quel délai est nécessaire avant le début des travaux sur le ténement de l'ancienne scierie. La révision de la carte communale ne sera pas validée avant la fin d'année 2025, donc les travaux ne débiteront effectivement qu'au début de l'année prochaine.

Le Conseil Municipal valide ce projet de révision : unanimité

CONVENTION POUR GROUPEMENT DE COMMANDE – CDG 43

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de lancer un groupement de commande pour le choix d'une plateforme de dématérialisation des procédures. Ce groupement est porté par le Centre de Gestion de la Haute Loire. Ce marché sera signé pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2026. Il ne sera demandé de participation à la Commune qu'en cas d'utilisation de cette plateforme.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la régularisation d'une écriture comptable au titre de l'inventaire et présente la modification N° 1 sur le budget 2025 Commune selon les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	5 230.00 €	0.00 €	0.00 €
R-21311 : Constructions bâtiments administratifs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 230.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	5 230.00 €	0.00 €	5 230.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	5 230.00 €	0.00 €	5 230.00 €
Total Général		5 230.00 €		5 230.00 €

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'EAU 2022 – 2023 - 2024

1. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le transfert de la compétence gestion distribution de l'eau potable. Le syndicat gestionnaire doit produire chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service.

Monsieur le Maire présente le rapport sur la qualité du service au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal valide ce rapport : unanimité

2. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le transfert de la compétence gestion distribution de l'eau potable. Le syndicat gestionnaire doit produire chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service.

Monsieur le Maire présente le rapport sur la qualité du service au titre de l'année 2023.

Le Conseil Municipal valide ce rapport : unanimité

3. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le transfert de la compétence gestion distribution de l'eau potable. Le syndicat gestionnaire doit produire chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service.

Monsieur le Maire présente le rapport sur la qualité du service au titre de l'année 2022.

Frédéric ROMEAS demande à quoi correspondent les différences de pertes sans comptage. Il est répondu qu'une partie de ces comptages équivaut généralement à des fuites non détectées.

Marc CROUZET demande s'il reste des réseaux au plomb. Il est répondu qu'à priori il n'y en a plus.

Le Conseil Municipal valide ce rapport : unanimité

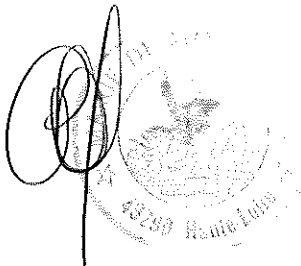
QUESTIONS DIVERSES

1. Mr le Maire fait un résumé de la course cycliste organisée par l'ECOF de Firminy le 07/09/2025. 117 coureurs ont participé à cette édition.
2. Point sur les travaux en cours :
 - a. Il ne reste plus que quelques finitions à réaliser au centre bourg ainsi que la pose du garde-corps au niveau du monument aux morts. Les résines et la pose des panneaux de signalisation doivent intervenir très prochainement. Les plantations auront lieu fin octobre.
 - b. Les travaux du bachat de Fours sont terminés. Reste à repositionner le bachat en pierre et effectuer les plantations.
 - c. Les travaux du bachat Rue du Château se terminent également. Il reste l'aménagement paysager à réaliser au mois d'octobre et la pose d'une enseigne « Montregard » sur le mur avec un éclairage solaire. Le tout sera complété par l'installation d'un vieux char gracieusement donné par un habitant de la commune.
 - d. La statue St Régis est toujours en cours de restauration. Aucun délai ne peut être précisé pour sa remise en place.
 - e. Le dossier de rénovation énergétique de la mairie doit passer prochainement en commission LEADER. Dès retour de l'accord de subvention, le devis sera signé pour effectuer les travaux au plus vite.
 - f. Lotissement des Hauts de Birol : le dossier de Loi sur l'Eau doit être déposé par la maîtrise d'œuvre qui travaille en parallèle sur le permis d'aménager. Les négociations continuent avec la propriétaire limitrophe pour l'achat d'une partie de terrain d'environ 700 m2. Florence MONTERYMARD-GRAS demande s'il va y avoir un groupe de travail. IL est précisé que ce dossier sera présenté en Conseil Municipal lors d'une prochaine séance
 - g. Les travaux de plâtrerie peinture des sanitaires de la Maison des Sports sont terminés. Il reste les travaux de plomberie et l'aménagement du nouvel évier à réaliser.
3. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accompagnement de la commune par l'ANCT pour l'amélioration du fonctionnement interne et les relations avec la population au niveau numérique. Cet accompagnement est gratuit pour les communes de moins de 3 500 habitants.

4. Le véhicule Citroën Berlingo est vendu pour la somme de 5 700 €.
5. Un barnum de 3 x 3 ml va être sollicité par la commune auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
6. Le trail des Sapeurs-Pompiers prévus le 04/10 est annulé. Celui des 8 clochers, le 18/10, passera bien sur la commune de Montregard et traversera le bourg.
7. Monsieur le Maire informe le Conseil que le four banal a été détérioré sur le mur pignon, probablement par un camion. La restauration sera vu avec HPV communauté, propriétaire du four.
8. Un Point Relai Information – RIS – est prévu d’être installé sur le devant de la fontaine dans le cadre de l’information touristique communautaire. Il est également envisagé d’installer un parking à vélos sur l’arrière de la fontaine composé d’une borne de recharge pour vélos électriques, de rack à vélos ordinaires et d’une borne pour déjections canines.
9. La date du prochain conseil est fixée au 24 octobre à 20h00.

Le Maire,

Gilles JURY



Le Secrétaire de Séance,

Alexandre MENIS

